

RHÔNE

DANIELLE CHUZEVILLE

PRÉSIDENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Lyon, le 9 août 2013

Monsieur Le Président,

Par courrier en date du 19 juillet, vous avez souhaité me faire part de votre point de vue sur le budget primitif 2013 du Département.

Lors du vote de son budget 2013, le Département du Rhône a voté une augmentation du taux de sa taxe foncière sur les propriétés bâties, de 9,47% à 11,03%, générant un produit d'imposition supplémentaire de 39 M€. L'évolution des bases fiscales apportant une recette additionnelle de 9 M€.

Cette hausse fiscale est devenue nécessaire pour faire face à l'augmentation des dépenses sociales qui frappe les finances départementales à laquelle n'échappe pas le Rhône et à la contraction de nos recettes. Le rapport public 2013 de la Cour des comptes publié en février dernier, faisant état de la « fragilité de la situation financière des départements », constate que l'équilibre entre les recettes et les dépenses départementales est aujourd'hui « plus difficile à atteindre ».

Pour autant, en 2012, s'agissant de cette taxe sur le foncier bâti, le Département du Rhône était le 3ème département le moins fiscalisé (hors Paris) et le département le moins fiscalisé des départements millionnaires de France (hors couronne parisienne). Après cette hausse, il restera le département le moins fiscalisé de Rhône Alpes, avec la Savoie et très en dessous du niveau national qui atteint 16%.

Par ailleurs, les dépenses réelles de fonctionnement du département budgétées pour 2013 (budget primitif) sont comparables à celles constatées au compte administratif de 2012, marquant même une légère baisse de 0,8%, passant de 1 418,2 M€ à 1 406,5 M€, alors même que la hausse de nos dépenses sociales (enfance, personnes âgées, personnes handicapées, insertion, action sociale de proximité et prévention santé, logement) s'établit à plus de 25,82 M€.

Concernant les autres dépenses obligatoires, et plus particulièrement les dépenses de personnel, nos efforts de gestion nous permettent de les contenir, la hausse modérée de 1,7%, s'expliquant notamment par la réévaluation par l'État des cotisations aux caisses de retraite votée dans la Loi de finances 2013. Le Département du Rhône se situe ainsi parmi les départements ayant les charges de personnel les plus faibles de France, notre ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement s'établit ainsi à 18,43% contre 20% pour la moyenne des départements millionnaires et 20,5% pour l'ensemble des départements (Source : DGCL).

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

RHÔNE

Le Département contribue en outre à l'effort national de péréquation et subit cette année une charge nouvelle prévue à 6 M€ avec la création du Fonds de péréquation de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Concernant les recettes, notre budget 2013 tient compte du contexte économique actuel difficile:

- Les concours financiers de l'État aux collectivités, hors Fonds de Compensation pour la TVA, ont été gelés en valeur depuis 3 ans, leur estimation pour l'avenir requiert la plus grande prudence, le Pacte de confiance et de responsabilités entre l'État et les collectivités locales annonçant pour 2014 et 2015 une baisse de 1,5 milliard d'euros par an.
- Les impôts indirects, comprenant notamment les droits de mutation à titre onéreux, seront en baisse. Dans un marché immobilier déprimé, le Département adopte depuis des années la plus grande prudence pour éviter toute surestimation. Nos prévisions, au budget 2013 ont donc été inscrites en dessous du niveau exceptionnel réalisé en 2012.

Ces prévisions initiales de recettes seront réajustées si nécessaire en cours d'année en fonction de leur rythme de recouvrement.

Concernant le résultat excédentaire de 33 M€ dégagé en 2012, il a bien été réinjecté aux comptes 2013 via le budget supplémentaire 2013 adopté le 31 mai 2013. Plus généralement, un résultat excédentaire présente toujours un caractère exceptionnel et n'a pas vocation à financer des dépenses récurrentes.

Le budget 2013 du Département a été construit dans le respect des grands principes budgétaires inhérents aux finances publiques locales, dans un contexte de conjoncture économique et social particulièrement difficile qui appelle à la plus grande prudence pour préserver au mieux ses marges de manœuvre financières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes courtoises salutations.



Danielle CHUZEVILLE

C.A.N.O.L.
Contribuables Actifs du Lyonnais
B.P 19
69131 ECULLY Cedex